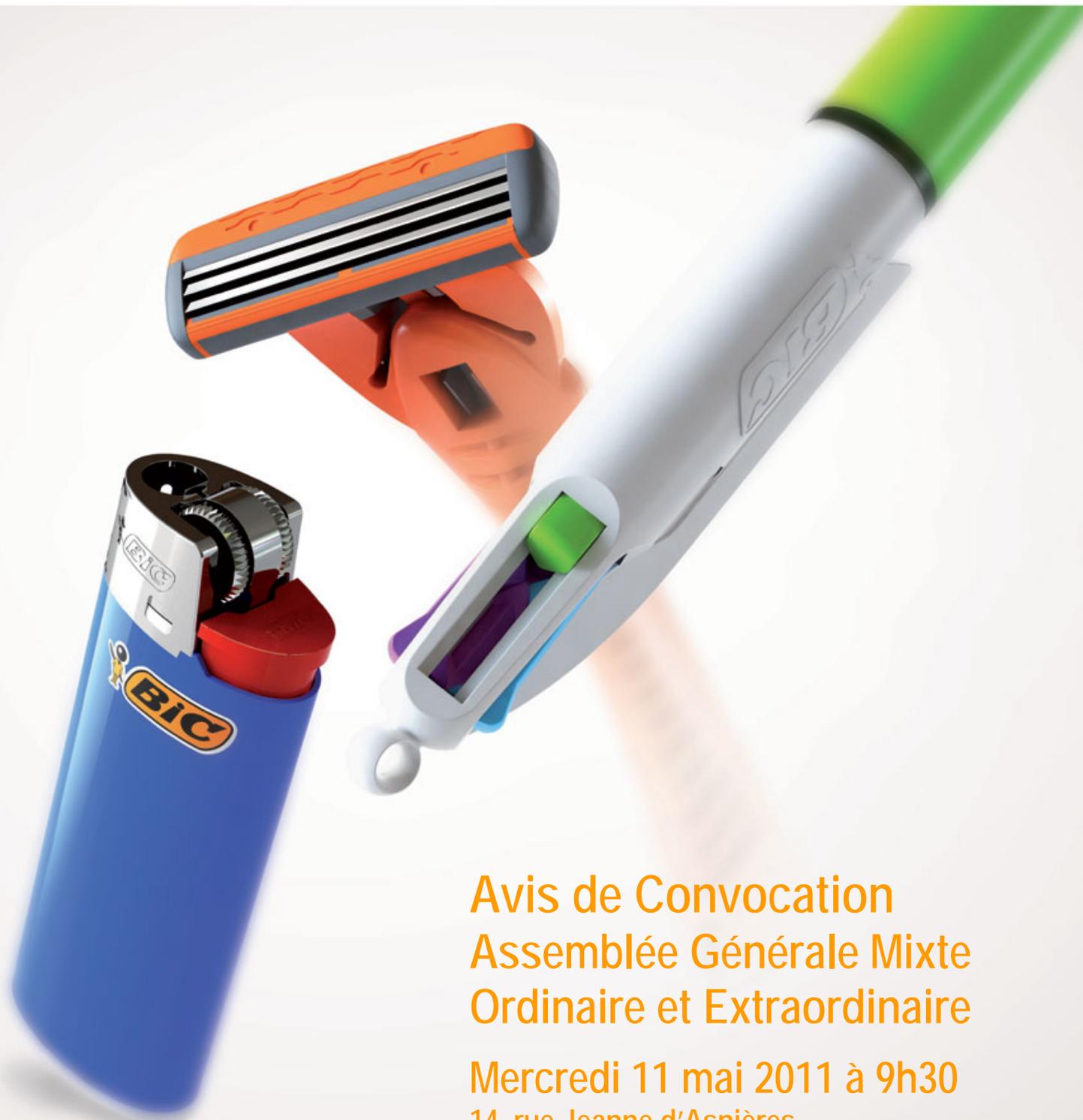


BIC' *tween us*



Avis de Convocation
Assemblée Générale Mixte
Ordinaire et Extraordinaire

Mercredi 11 mai 2011 à 9h30
14, rue Jeanne d'Asnières
92110 Clichy





Sommaire

| | Pages |
|--|-----------|
| 1 Ordre du jour | 2 |
| 2 Modalités de participation | 4 |
| 3 Le Groupe BIC en 2010 | 10 |
| 4 Résultats financiers des cinq derniers exercices | 22 |
| 5 Rapport du Conseil d'Administration et Projet de résolutions proposées | 23 |
| 6 Rapports des Commissaires aux comptes | 34 |
| 7 Demande de documentation | 36 |
| 8 Plan d'accès | 38 |



Clichy, le 18 avril 2011

Madame, Monsieur, cher Actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous informer que les actionnaires de SOCIÉTÉ BIC sont convoqués en Assemblée Générale Mixte, Ordinaire et Extraordinaire, **au siège social de la Société, 14 rue Jeanne d'Asnières à CLICHY (Hauts-de-Seine), le :**

Mercredi 11 mai 2011 à 9 heures 30

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

○ **De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire**

1. Rapports du Conseil d'Administration, du Président et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2010.
2. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
3. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
4. Affectation du résultat. Fixation du dividende.
5. Jetons de présence.
6. Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la Société.
7. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. François BICH.
8. Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Marie-Pauline CHANDON-MOET.
9. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Frédéric ROSTAND.
10. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes titulaires et suppléants.

○ **De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

11. Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de Commerce.
12. Modification de l'article 14 « Président, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués » des statuts.

○ **De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire**

13. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Vous trouverez ci-après toutes les informations utiles à la tenue de cette Assemblée, ainsi qu'aux conditions et modalités de participation.

Tous les documents qui, d'après les textes en vigueur, doivent être communiqués préalablement aux Assemblées Générales, sont à la disposition des actionnaires, au siège social de la Société.

Les documents et informations mentionnés à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont disponibles sur notre site internet www.bicworld.com.

Vous pouvez également obtenir les documents visés à l'article R. 225-83 du Code de commerce en retournant le formulaire joint de demande de documents.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, cher Actionnaire, à l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le Conseil d'Administration.



COMMENT PARTICIPER A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut **assister personnellement à l'Assemblée, s'y faire représenter** par toute personne physique ou morale de son choix, **donner pouvoir au Président** ou **voter par correspondance**.

Le formulaire joint au présent document vous permet de choisir entre les différents modes de participation. Il vous suffit de le compléter, de le dater et de le signer.

Pour avoir le droit d'assister à l'Assemblée, de vous y faire représenter ou de voter par correspondance, vous devez justifier de votre qualité d'actionnaire par l'enregistrement comptable de vos titres à votre nom (ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour votre compte si vous n'avez pas votre domicile sur le territoire français) au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, soit le vendredi 6 mai 2011 à zéro heure (heure de Paris) :

- dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire, la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ou,
- dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire financier chez lequel vos titres sont inscrits en compte.



Attention, lorsque vous avez demandé une carte d'admission, voté par correspondance, ou envoyé un pouvoir, vous ne pouvez plus choisir un autre mode de participation.



Vous souhaitez assister personnellement à l'Assemblée

- ➔ **Cochez la case A en haut à gauche du formulaire**
- ➔ **Datez et signez en bas du formulaire**

Il vous sera adressé une carte d'admission, indispensable pour que vous puissiez être admis à l'Assemblée et y voter.

- Si vous êtes **actionnaire nominatif**, vous devez adresser le formulaire à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE à l'adresse mentionnée ci-dessous.
- Si vous êtes **actionnaire au porteur**, vous devez demander à votre intermédiaire financier de transmettre une attestation justifiant de votre qualité d'actionnaire à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE. Cette dernière vous fera parvenir votre carte d'admission.

Le jour de l'Assemblée, tout actionnaire devra justifier de sa qualité et de son identité lors des formalités d'enregistrement.



Dans le cas où la carte d'admission que vous avez demandée ne vous serait pas parvenue dans les 3 jours qui précèdent l'Assemblée Générale, nous vous invitons, pour tout renseignement relatif à son traitement, à prendre contact avec le centre d'appel des cartes d'admission de la Société Générale du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 au : 0 825 315 315 (Numéro non surtaxé).

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Département des Titres – Service des Assemblées
32 rue du Champ de Tir – BP 81236
44312 NANTES cedex 3 - FRANCE



Vous ne pouvez pas ou ne souhaitez pas assister personnellement à l'Assemblée

Représentation

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, vous pouvez vous y faire représenter :

- Soit **par toute personne physique ou morale de votre choix**.
 - ➔ **Cochez alors la case B en haut à gauche et inscrivez, dans le cadre réservé à cet effet, le nom et l'adresse de la personne appelée à vous représenter**
 - ➔ **Datez et signez en bas du formulaire**
- Soit **par le Président de l'Assemblée** qui émettra un vote favorable à l'adoption de projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.
 - ➔ **Cochez alors la case B en haut à gauche**
 - ➔ **Datez et signez en bas du formulaire**

L'actionnaire peut révoquer son mandataire. Cette révocation devra être faite dans les mêmes formes que celles utilisées pour la désignation du mandataire.

-  **Votre formulaire de procuration ne pourra être pris en compte que s'il parvient dûment rempli et signé (et accompagné de l'attestation de participation pour les actions au porteur) à SOCIÉTÉ BIC (au siège social) ou à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (adresse ci-dessous) au moins 3 jours avant l'Assemblée, soit le dimanche 8 mai 2011 au plus tard.**

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Département des Titres – Service des Assemblées
32 rue du Champ de Tir – BP 81236
44312 NANTES cedex 3 - FRANCE

Vote par correspondance

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, vous pouvez voter par correspondance :

- ➔ **Cochez alors la case B en haut à gauche ainsi que la case du cadre « je vote par correspondance »**
- ➔ **Datez et signez en bas du formulaire**
- Si vous souhaitez voter « Pour » les résolutions présentées à l'Assemblée par le Conseil, vous ne noircissez aucune case.
- Si vous souhaitez voter « Non » ou vous « Abstenir » sur une ou plusieurs résolutions, il vous appartient de noircir les cases correspondantes.
- Si vous voulez voter sur les projets éventuels de résolutions non agréés par le Conseil, vous devez, en outre, noircir les cases correspondant à votre choix.
- Enfin, et dans l'hypothèse où des amendements ou résolutions nouvelles seraient présentés en séance, vous avez la possibilité d'indiquer votre choix en noircissant la case correspondante.

-  **Votre vote par correspondance ne pourra être pris en compte que si votre formulaire dûment rempli et signé (et accompagné de l'attestation de participation pour les actions au porteur) parvient à SOCIÉTÉ BIC (au siège social) ou à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (adresse ci-dessous) au moins 3 jours avant l'Assemblée, soit le dimanche 8 mai 2011 au plus tard.**

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Département des Titres – Service des Assemblées
32 rue du Champ de Tir – BP 81236
44312 NANTES cedex 3 - FRANCE



○ Désignation et révocation d'un mandataire par voie électronique

Désormais, conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce, vous pouvez également désigner et révoquer un mandataire par voie électronique. Pour cela, vous devez **obligatoirement** procéder comme suit :

- Si vous êtes **actionnaire nominatif** : en envoyant un courriel revêtu d'une signature électronique, obtenue par vos soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante actionnaires@bicworld.com en précisant vos nom, prénom, adresse et votre identifiant Société Générale pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche de votre relevé de compte) ou votre identifiant auprès de votre intermédiaire financier pour les actionnaires au nominatif administré, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;
- Si vous êtes **actionnaire au porteur** : en envoyant un courriel revêtu d'une signature électronique, obtenue par vos soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante actionnaires@bicworld.com en précisant vos nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué, puis en demandant impérativement à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier ou par télécopie) à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE :

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Département des Titres – Service des Assemblées
32 rue du Champ de Tir – BP 81236
44312 NANTES cedex 3 – FRANCE

 **Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard 3 jours avant l'Assemblée pourront être prises en compte, soit le dimanche 8 mai 2011 au plus tard.**

 **Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique actionnaires@bicworld.com. Toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et / ou traitée.**



COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE ?

- Vous désirez assister à l'assemblée : Cochez ici**
- Vous désirez voter par correspondance : Cochez ici et suivez les instructions**
- Vous désirez donner pouvoir au Président de l'Assemblée : Cochez ici**
- Vous désirez donner pouvoir à une personne dénommée qui sera présente à l'Assemblée : Cochez ici et inscrivez les coordonnées de cette personne**

IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / Before selecting, please see instructions on reverse side.

QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / WHICHEVER OPTION IS USED, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM
 Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.
 J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

SOCIETE BIC
 14 RUE JEANNE D'ASNIERES
 92110 CLICHY

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 11 MAI 2011

AU CAPITAL DE EUR 185 494 856.66
 552.008.443 R.C.S. NANTERRE

CADRE RESERVE / For Company's use only
 Identifiant / Account
 Nombre d'actions / Number of shares
 Nombre de voix / Number of voting rights
 Non inscrit / Registered
 Parapour / Bears
 VS / single vote
 VD / double vote

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE // VOTE BY POST
 Cf. au verso renvoi (2) - See reverse (2)
 Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance à l'EXCEPTION de ceux que je signale en notifiant comme ceci la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.
 I vote FOR all the draft resolutions approved by the Board of Directors EXCEPT those indicated by a shaded box - like this - for which I vote against or I abstain.
 Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, je vote en notifiant comme ceci la case correspondante à mon choix.
 On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this -

| | | | | | | | | | | | | | | |
|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----------|--------|-----------|----------|--------|-----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | Qui/ Yes | Non/No | Abst/Abst | Qui/ Yes | Non/No | Abst/Abst |
| 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | A | | | F | | |
| 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | B | | | G | | |
| 28 | 29 | 30 | 31 | 32 | 33 | 34 | 35 | 36 | C | | | H | | |
| 37 | 38 | 39 | 40 | 41 | 42 | 43 | 44 | 45 | D | | | J | | |
| | | | | | | | | | E | | | K | | |

JE DONNE POUVOIR AU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE
 Dater et signer au bas du formulaire, sans rien remplir
 I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE MEETING
 Date and sign at the bottom of the form without filling it
 Cf. au verso renvoi (3) - See reverse (3)

JE DONNE POUVOIR A : Cf. au verso renvoi (3).
 I HEREBY APPOINT See reverse (3).
 M, Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name
 Adresse / Address

ATTENTION : S'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre teneur de comptes.
 CAUTION : If it is about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your account-keepers.

Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement)
 - Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary)
 Cf. au verso renvoi (1) - See reverse (1)

à la BANQUE / to the Bank 08/05/11
 à la SOCIETE / to the Company 08/05/11

Date & Signature

Quel que soit votre choix, datez et signez ici

Inscrivez ici vos nom, prénom et adresse ou vérifiez-les s'ils y figurent déjà

Articles du Code de commerce sur la représentation

Article L. 225-106-1 :

« Lorsque, dans les cas prévus aux troisième et quatrième alinéas du I de l'article L. 225-106, l'actionnaire se fait représenter par une personne autre que son conjoint ou le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, il est informé par son mandataire de tout fait lui permettant de mesurer le risque que ce dernier poursuive un intérêt autre que le sien.

Cette information porte notamment sur le fait que le mandataire ou, le cas échéant, la personne pour le compte de laquelle il agit :

- 1° Contrôle, au sens de l'article L. 233-3, la société dont l'assemblée est appelée à se réunir ;
- 2° Est membre de l'organe de gestion, d'administration ou de surveillance de cette société ou d'une personne qui la contrôle au sens de l'article L. 233-3 ;
- 3° Est employé par cette société ou par une personne qui la contrôle au sens de l'article L. 233-3 ;
- 4° Est contrôlé ou exerce l'une des fonctions mentionnées au 2° ou au 3° dans une personne ou une entité contrôlée par une personne qui contrôle la société, au sens de l'article L. 233-3.

Cette information est également délivrée lorsqu'il existe un lien familial entre le mandataire ou, le cas échéant, la personne pour le compte de laquelle il agit, et une personne physique placée dans l'une des situations énumérées aux 1° à 4°.

Lorsqu'en cours de mandat, survient l'un des faits mentionnés aux alinéas précédents, le mandataire en informe sans délai son mandant. A défaut par ce dernier de confirmation expresse du mandat, celui-ci est caduc.

La caducité du mandat est notifiée sans délai par le mandataire à la société.

Les conditions d'application du présent article sont précisées par décret en Conseil d'Etat. »

Article L. 225-106-2 :

« Toute personne qui procède à une sollicitation active de mandats, en proposant directement ou indirectement à un ou plusieurs actionnaires, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, de recevoir procuration pour les représenter à l'assemblée d'une société mentionnée aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 225-106, rend publique sa politique de vote.

Elle peut également rendre publiques ses intentions de vote sur les projets de résolution présentés à l'assemblée. Elle exerce alors, pour toute procuration reçue sans instructions de vote, un vote conforme aux intentions de vote ainsi rendues publiques.

Les conditions d'application du présent article sont précisées par décret en Conseil d'Etat. »

Article L. 225-106-3 :

« Le tribunal de commerce dans le ressort duquel la société a son siège social peut, à la demande du mandant et pour une durée qui ne saurait excéder trois ans, priver le mandataire du droit de participer en cette qualité à toute assemblée de la société concernée en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue aux troisième à septième alinéas de l'article L. 225-106-1 ou des dispositions de l'article L. 225-106-2. Le tribunal peut décider la publication de cette décision aux frais du mandataire.

Le tribunal peut prononcer les mêmes sanctions à l'égard du mandataire sur demande de la société en cas de non-respect des dispositions de l'article L. 225-106-2. »



En 2010, le chiffre d'affaires du Groupe BIC s'élève à 1 831,5 millions d'euros, contre 1 562,7 millions d'euros en 2009, en hausse de 17,2 % en publié, de 10,1 % à taux de change constants et de 5,9 % à base comparable.

Les ventes de l'activité Grand Public ont augmenté de 7,9 % à taux de change constants en 2010; celles des Produits Publicitaires et Promotionnels ont diminué de 3,3 % à base comparable et sont en progression de 19,8 % à taux de change constants (y compris Antalis Promotional Products et Norwood Promotional Products).

Sur l'année 2010, les fluctuations des taux de change ont eu un impact positif de + 7,1 % sur le chiffre d'affaires, dont + 2,6 % liés aux monnaies latino-américaines (+ 2,0 % liés au real brésilien) et + 2,5 % liés à la hausse du dollar américain.

La marge brute 2010 a progressé de 1,4 point et atteint 47,5 % du chiffre d'affaires contre 46,1 % en 2009. Les éléments favorables qui ont bénéficié à l'activité Grand Public (hausse des ventes, absorption des volumes et impact légèrement positif des matières premières) ont été partiellement compensés par l'effet des consolidations de Norwood Promotional Products et d'Antalis Promotional Products (marges brutes plus faibles). Les activités Grand Public et Produits Publicitaires et Promotionnels ont toutes deux montré une amélioration au second semestre 2010 par rapport à 2009.

Le résultat d'exploitation 2010 a augmenté de 41,0 % en publié pour atteindre 304,6 millions d'euros. La marge d'exploitation s'élève à 16,6 % en publié contre 13,8 % en 2009. Le résultat d'exploitation 2010 comprend - 10,3 millions d'euros d'éléments non récurrents :

- - 13,3 millions d'euros liés au plan d'intégration de BIC APP ;
- - 5,6 millions d'euros liés à des dépenses de restructuration (principalement en Europe), y compris les reliquats du plan de réduction des coûts de 2009 ;
- + 1,3 millions d'euros de plus-value immobilière en France, aux États-Unis et en Australie et d'autres éléments non récurrents ;
- + 7,3 millions d'euros de plus-value nette enregistrée dans le cadre de la cession de l'activité de produits funéraires de BIC APP en juin 2010.

En excluant ces éléments non récurrents, le résultat d'exploitation normalisé serait de 314,9 millions d'euros comparé à 239,6 millions d'euros en 2009. La marge d'exploitation normalisée ressort à 17,2 % en 2010 contre 15,3 % sur la même période de l'année dernière grâce à la poursuite du contrôle des dépenses d'exploitation.

Le résultat avant impôt a augmenté de 38,4 % en publié, pour atteindre 302,8 millions d'euros. Le résultat financier a diminué de 4,5 millions d'euros par rapport à 2009. Ceci s'explique par la baisse des produits financiers (en raison de taux d'intérêt plus faibles) combinée à une hausse des charges d'intérêt (coût du remboursement anticipé des emprunts Cello Pens et Norwood Promotional Products) ainsi qu'à un effet moins favorable des réévaluations des couvertures. Le taux d'imposition s'élève à 33,1 % contre 32,4 % en 2009. La hausse du taux d'imposition est due au reclassement en dépenses d'exploitation du Crédit d'Impôt Recherche en France.

Le résultat net part du Groupe de 2010 s'élève à 207,5 millions d'euros, en hausse de 36,7 % en publié. Il comprend 5,0 millions d'euros de quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (Cello Pens).

Le bénéfice net par action (BNPA) est de 4,29 euros en 2010 contre 3,15 euros en 2009, en hausse de 36,2 %. Le BNPA normalisé est en croissance de 27,6 % à 4,44 euros contre 3,48 euros en 2009.

À fin 2010, la situation nette de trésorerie s'élève à 397,1 millions d'euros, contre 305,3 millions d'euros au 31 décembre 2009.

La génération de trésorerie en 2010 intègre le paiement du dividende pour -116,4 millions d'euros, l'encaissement de 17,3 millions d'euros liés à la cession de l'activité de produits funéraires de BIC APP et -18 millions d'euros de rachats d'actions nets des sommes reçues dans le cadre de l'exercice de stock-options. La génération de trésorerie de 2010 a continué de bénéficier de l'amélioration de la rentabilité, d'investissements contrôlés et d'une maîtrise du besoin en fonds de roulement.



Faits marquants de l'année 2010 :

- Le 4 janvier 2010, Cello a proposé au Groupe BIC de mettre fin aux contrats définitifs signés le 21 janvier 2009, « selon des conditions à définir d'un commun accord ». Le Groupe BIC a confirmé son intention de les faire appliquer. Le 4 août 2010, BIC a annoncé sa décision d'engager une procédure d'arbitrage afin d'obtenir l'application totale de ces accords, à savoir l'acquisition de 40 % d'une entité restante. La procédure d'arbitrage est en cours.
- En février, la Société a annoncé le transfert de production de l'usine de BIC APP de San Antonio, au Texas, vers d'autres implantations de BIC APP déjà existantes aux États-Unis, ainsi que le déménagement du siège de Norwood PP à Indianapolis, dans l'Indiana, vers Clearwater, en Floride.
- En juin, BIC a annoncé la cession des activités de produits funéraires de BIC APP pour un montant de 17,3 millions d'euros.

○ Dividendes

Le Conseil d'Administration de SOCIÉTÉ BIC propose une politique de distribution des dividendes qui est essentiellement fonction des bénéfices de la Société, de sa politique d'investissement, de la solidité de son bilan, et qui tient compte des comparaisons avec les sociétés comparables du secteur. BIC n'envisage pas de modifier significativement cette politique de distribution de dividendes.

Tenant compte de la bonne performance du Groupe en 2010, et confiant dans ses perspectives et dans la pérennité de sa solide situation financière, le Conseil d'Administration a décidé de proposer le versement d'un dividende ordinaire de 1,90 euro par action lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 11 mai 2011. Le taux de distribution (calculé avec le dividende ordinaire) serait ainsi de 44 % en 2010, contre 44 % en 2009.

La Société présente toujours un bilan solide.

Au cours de l'exercice 2010, le Conseil d'Administration a procédé à l'annulation de 545 926 actions.

Au 31 décembre 2010, le capital social était supérieur de 0,4 million d'euros au capital social au 31 décembre 2009.

○ **Chiffres clés 2008 - 2010**

| (en millions d'euros) | VARIATION PAR RAPPORT A 2009 | | | | | |
|--|------------------------------|-------------------|-------------------|-----------------|---|----------------------------------|
| | 2008 | 2009 | 2010 | EN PUBLIÉ | À TAUX DE CHANGE CONSTANTS ^(a) | À BASE COMPARABLE ^(b) |
| Chiffre d'affaires | 1 420,9 | 1 562,7 | 1 831,5 | + 17,2 % | + 10,1 % | + 5,9 % |
| Marge brute | 669,9 | 719,7 | 870,6 | + 21,0 % | | |
| Résultat d'exploitation normalisé^(c) | 214,3 | 239,6 | 314,9 | + 31,4 % | | |
| Résultat d'exploitation | 209,6 | 216,0 | 304,6 | + 41,0 % | | |
| Résultat financier | 6,7 | 2,7 | (1,8) | NA | | |
| Résultat avant impôt et intérêts minoritaires | 216,3 | 218,7 | 302,8 | + 38,4 % | | |
| Impôts sur les bénéfices | (71,4) | (70,8) | (100,3) | | | |
| Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence | - | 3,8 | 5,0 | + 30,9 % | | |
| Résultat net part du Groupe | 144,9 | 151,7 | 207,5 | + 36,7 % | | |
| Résultat net par action (en euros) | 3,00 | 3,15 | 4,29 | + 36,2 % | | |
| Nombre d'actions^(d) | 48 357 724 | 48 151 691 | 48 341 785 | | | |

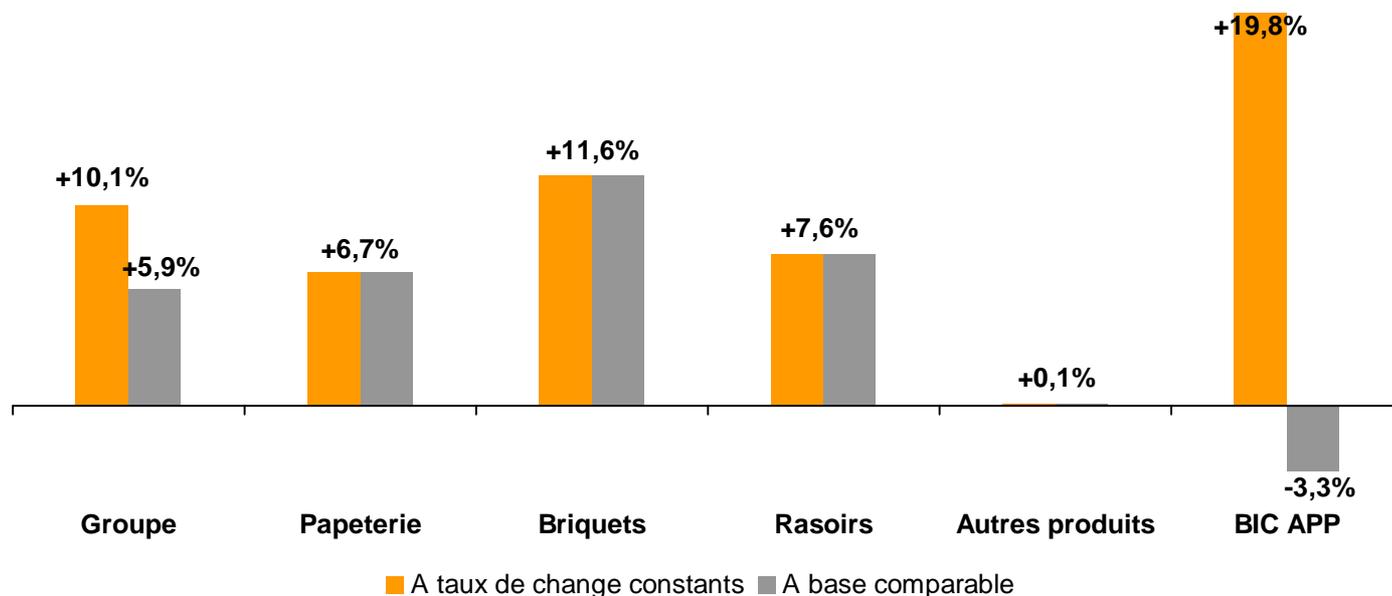
(a) Les montants à taux de change constants sont calculés en convertissant les montants de l'année en cours aux taux de change moyens mensuels de l'année précédente.

(b) À base comparable = à taux de change constants et à périmètre constant. Les montants à périmètre constant excluent les impacts des acquisitions et/ou des cessions intervenues sur l'exercice en cours et/ou sur l'exercice précédent et ce jusqu'à leur date anniversaire.

(c) Résultat d'exploitation normalisé : hors coûts de restructuration, écart d'acquisition négatif d'Antalis Promotional Products, la plus-value sur la cession des produits funéraires de BIC APP et les plus-values immobilières.

(d) Nombre moyen d'actions en circulation, net des actions propres.

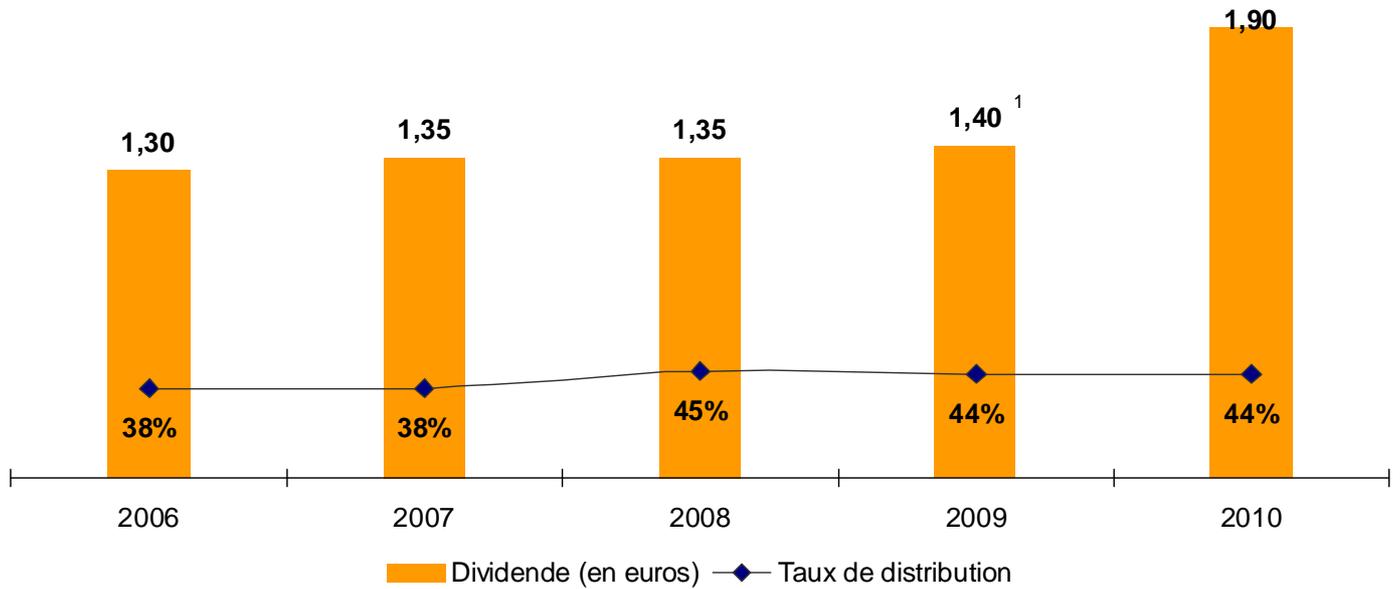
○ **Variation du chiffre d'affaires 2010/2009 à taux de change constants¹ et à base comparable²**



¹ Les montants à taux de change constants sont calculés en convertissant les montants de l'année en cours aux taux de change moyens mensuels de l'année précédente.

² À base comparable : à taux de change constants et à périmètre constant. Les montants à périmètre constant excluent les impacts des acquisitions et/ou des cessions intervenues sur l'exercice en cours et/ou sur l'exercice précédent et ce jusqu'à leur date anniversaire. Au 31 décembre 2010, le chiffre d'affaires 2010 pour le Groupe exclut donc celui des sociétés Norwood Europe (ex Antalis) du premier trimestre 2010 et celui de Norwood USA du premier semestre 2010. Les données 2009 excluent le chiffre d'affaires du second semestre 2009 de l'activité de produits funéraires de Norwood USA cédée fin juin 2010.

○ Politique de distribution

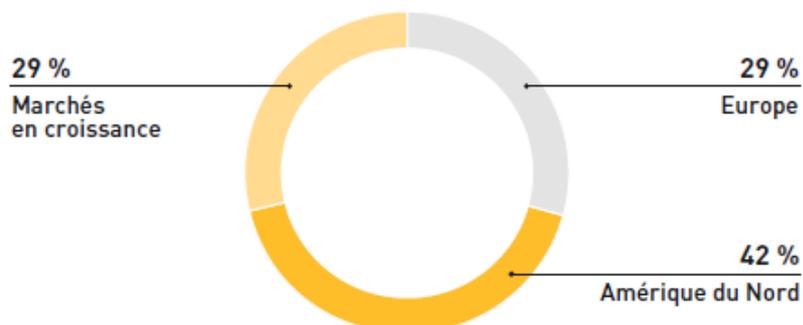


○ Répartition du chiffre d'affaires 2010

● Par activité



● Par zone géographique



³ Pour l'année fiscale 2009, un dividende ordinaire de 1,00 euro par action a été versé.

○ **Résultat d'exploitation et résultat d'exploitation normalisé^(a) par catégorie de produits**

(en millions d'euros)

| | PAPETERIE | | BRIQUETS | | RASOIRS | | AUTRES PRODUITS GRAND PUBLIC ^(b) | | BIC APP | |
|------|-----------------------------------|-------------------------|-----------------------------------|-------------------------|-----------------------------------|-------------------------|---|-------------------------|-----------------------------------|-------------------------|
| | Résultat d'exploitation normalisé | Résultat d'exploitation | Résultat d'exploitation normalisé | Résultat d'exploitation | Résultat d'exploitation normalisé | Résultat d'exploitation | Résultat d'exploitation normalisé | Résultat d'exploitation | Résultat d'exploitation normalisé | Résultat d'exploitation |
| 2009 | 48,9 | 43,3 | 135,7 | 127,9 | 33,5 | 30,3 | (8,5) | (9,4) | 30,1 | 23,9 |
| 2010 | 70,3 | 69,3 | 174,0 | 173,6 | 43,6 | 41,9 | (6,4) | (7,6) | 33,4 | 27,4 |

(a) Hors coûts de restructuration, écart d'acquisition négatif et plus-values immobilières.

(b) Le chiffre d'affaires inclut le chiffre d'affaires des autres produits ; le résultat d'exploitation inclut le résultat d'exploitation des autres produits ainsi que les dépenses du Groupe non allouées aux activités.

○ **Commentaires sur les performances du Groupe en 2010, par activité**

● **Papeterie**

Le chiffre d'affaires de l'activité Papeterie en 2010 a augmenté de 14,0 % en publié à 580,7 millions d'euros et de 6,7% à taux de change constants. Les volumes de ventes sont en croissance de 7 % en 2010.

Dans un marché touché par la crise économique, BIC a gagné des parts de marché sur toutes les régions, grâce notamment à la solide relation que nous avons construite avec les consommateurs depuis maintenant 60 ans, fondée sur la confiance et le rapport qualité/prix. Notre solide performance est également le résultat du succès de nos nouveaux produits.

Les marchés en croissance, où nous avons bénéficié de positions solides de leader, ont fortement augmenté. Cette performance a été réalisée grâce au bon mix produit (répondant aux besoins des consommateurs) aux succès du lancement de nouveaux produits et à l'efficacité de la force de vente. Les marchés développés ont encore été affectés par le ralentissement économique, notamment le maintien de taux de chômage élevés, ayant des conséquences sur le réseau des fournisseurs de bureaux. En dépit de ce contexte, BIC a été capable de gagner des parts de marché sur toutes les régions. Cette performance a été réalisée grâce au succès de nos nouveaux produits et à la forte demande pour nos produits classiques, répondant aux besoins des consommateurs en matière de rapport qualité/prix avec un fort engagement de la marque pour "Plus pour votre argent".

Plusieurs nouveaux produits à succès ont contribué à la performance de la catégorie, à travers le monde :

- le BIC[®] 4-couleurs[™] fashion (lancé en 2009) et le BIC[®] 4-couleurs[™] grip ;
- le BIC[®] Cristal[®] Large et le BIC[®] Velocity[®] Large, offrant une écriture plus souple et plus large ;
- les stylos à encre liquide BIC[®] Triumph[®] (lancés en 2009 aux États-Unis) et les gels rétractables BIC[®] Triumph[®] ;
- le BIC[®] Matic 0.9, idéal pour les enfants, avec sa mine qui se casse moins facilement ;
- le marqueur de poche Ultra-Fin permanent, développé en réponse au succès de la version Fine ;
- les marqueurs BIC[®] Briteliner[®] rétractable et BIC[®] Briteliner[®] XL ;
- la gamme de produits Ecolutions[™]. BIC a été la première société de papeterie à recevoir l'Ecolabel français pour toute une gamme de produits.

Au cours de l'année, les produits papeterie BIC[®] ont bénéficié de campagnes publicitaires et marketing inventives et ingénieuses, comme la publicité sur Internet du "chasseur et l'ours", en Europe et la campagne "Plus pour votre argent", aux États-Unis. En décembre 2010, le Groupe a également fêté les 60 ans du Cristal.

La marge d'exploitation normalisée de la papeterie s'élève à 12,1 % en 2010 contre 9,6 % en 2009, bénéficiant de la forte croissance des ventes et des volumes de production, d'une amélioration de l'efficacité dans nos usines (qui a permis de réduire nos coûts) et au maintien de la discipline en matière de dépenses d'exploitation.



• Briquets

En 2010, le chiffre d'affaires de l'activité Briquets a augmenté de 20,5 %, pour atteindre 480,8 millions d'euros. À taux de change constants, les ventes ont crû de + 11,6 %. Les volumes de ventes ont augmenté de 10 % par rapport à 2009.

En 2010, BIC a confirmé sa position de leader mondial sur le marché des briquets de marque et a maintenu sa part de marché, la faisant même progresser dans certaines zones géographiques.

- En Europe, où le marché est resté stable, le manque d'application de la réglementation concernant les briquets est demeuré la principale problématique. Prosafe, une ONG financée par la Commission européenne, a testé les briquets en circulation au sein de l'UE et a constaté qu'environ 75 % des modèles de briquets testés et vendus dans l'Union Européenne (UE) ne respectent toujours pas la norme ISO 9994. En septembre 2010, BIC a déposé une plainte auprès de la Commission européenne pour non-application par les Pays-Bas des règles de sécurité européennes. Dans ce contexte, BIC a amplement communiqué avec ses grossistes et ses détaillants par l'intermédiaire du magazine *BICareful*.
- En Amérique du Nord, alors que la consommation de cigarettes a continué de diminuer, nous avons constaté une croissance des achats de paquets individuels de cigarettes. Les briquets BIC® ont augmenté leur part de marché grâce à des plans de communication efficaces déployés autour de la sécurité et de la qualité, à des décors innovants et à des gains de distribution tant dans les briquets de poche que dans les briquets utilitaires.
- Dans les pays en croissance, en dépit de la concurrence des produits asiatiques à bas prix, les ventes ont augmenté grâce à la priorité que nous avons accordée à la distribution et à l'amélioration de la communication concernant l'engagement de BIC envers la sécurité et la qualité. Au Japon, nous avons tiré profit de la mise en place de la loi sur la sécurité enfants (premier semestre 2011), où les distributeurs ont commencé à constituer leurs stocks de briquets sécurité enfants.

Les briquets BIC® ont également profité de la forte hausse des ventes de briquets utilitaires, qui ont augmenté de plus de 10 % en 2010.

La marge d'exploitation normalisée de l'activité Briquets a augmenté de 2,2 points pour atteindre 36,2 % en 2010, profitant de la hausse des ventes et des volumes de production.

• Rasoirs

Dans l'activité Rasoirs, en 2010, le chiffre d'affaires a augmenté de 14,5 % en publié pour atteindre 307,8 millions d'euros et de 7,6 % à taux de change constants. Sur l'année 2010, les volumes de ventes de l'activité Rasoirs ont progressé de 7 %.

Malgré un climat économique toujours défavorable, l'activité Rasoirs de BIC a produit d'excellents résultats et fait progresser sa part de marché. Notre proposition de "qualité ET prix", ADN de la marque BIC®, a joué un rôle significatif dans ces résultats.

- Les marchés en croissance ont tiré la performance (notamment l'Amérique latine et la région Moyen-Orient/Afrique). L'un des moteurs clés de cette solide performance a été notre positionnement de "Plus pour votre argent". Chacun des segments de produits (rasoirs une-lame, deux-lames ou trois-lames) a participé à la croissance ; citons notamment les rasoirs trois-lames vendus en Amérique du Sud, qui ont progressé deux fois plus vite que les deux autres segments.
- Nous avons également enregistré une bonne performance sur les marchés développés. La plupart des régions ont contribué à la croissance, les rares exceptions étant les pays sévèrement touchés par la crise économique, comme la Grèce, où nos équipes ont réagi en mettant en avant nos produits "Plus pour votre argent".

En 2010, nous avons lancé une gamme de nouveaux rasoirs masculins non rechargeables, quatre-lames "premium" ("Flex 4" en Amérique du Nord et "Comfort 4" en Europe), équipés de nos nouvelles lames mobiles. Les résultats sont en ligne avec nos attentes et "Flex 4" est déjà le n° 1 des rasoirs non rechargeables quatre-lames aux États-Unis. Nous avons également lancé le produit "BIC® Hybrid Advance®" (notre nouveau rasoir "tout-en-un" comportant un

manche et six recharges) en Amérique du Nord et en Océanie, qui a été aussi bien accueilli par les distributeurs que par les consommateurs. Outre la bonne performance des nouveaux produits lancés en 2010, ceux de 2009 (rasoir non rechargeable quatre-lames BIC® Soleil® Bella™ et rasoir trois-lames BIC® Easy en Europe) ont continué à progresser cette année.

Nos campagnes publicitaires ciblées ont soutenu nos produits et notre marque dans le monde entier tout au long de l'année : campagne "Plus pour votre argent" pour BIC® Bella™ aux États-Unis, campagne "BIC recycle" en France et campagne "BIC® 3" en Russie.

La marge d'exploitation normalisée de l'activité Rasoirs s'élève à 14,2 % en 2010, contre 12,5 % en 2009. Cette amélioration s'explique par la hausse des ventes et la baisse des coûts de production (les volumes de production ayant augmenté sous l'effet de la hausse des ventes et de l'amélioration de l'efficacité) et compense largement la hausse des dépenses publicitaires encourues afin de soutenir nos nouveaux produits et notre marque.

• **Autres produits**

La catégorie des autres produits Grand Public inclut diverses activités stratégiques et tactiques. En 2010, le chiffre d'affaires des autres produits a augmenté de 2,7 % en publié, pour atteindre 99,7 millions d'euros, et de 0,1 % à taux de change constants.

- **BIC Sport** – En 2010, les ventes de BIC Sport (planches de surf, planches à voile, kayaks et bateaux à voile) ont atteint 17 millions d'euros, soit une hausse de 9,4 % en publié par rapport à 2009 et de 8,3 % à taux de change constants. Le climat économique a été difficile, mais la part de marché de BIC Sport n'en a que modérément souffert grâce aux caractéristiques innovantes de nos produits et à leur bon rapport qualité/prix. Dans le segment du surf, l'émergence rapide du "Stand Up Paddling" (SUP) a largement contribué à la croissance globale. Les technologies uniques de BIC Sport renforceront notre positionnement dans cette catégorie de nouveaux produits et généreront de véritables opportunités pour la Société au cours des années à venir.
- **DAPE 74 Distribution** (ventes auprès des bureaux de tabac en France) – Le succès des cartes téléphoniques a dopé la performance.
- La catégorie des autres produits Grand Public inclut également le produit des ventes du **BIC® Phone**, développé en partenariat avec différents opérateurs de télécommunication européens. En 2010, 260 000 téléphones BIC® Phone ont été vendus.

• **Produits Publicitaires et Promotionnels**

Quatrième catégorie depuis début 2010, l'activité Produits Publicitaires et Promotionnels de BIC (BIC APP) représentait 20 % du chiffre d'affaires total du Groupe en 2010. Le chiffre d'affaires 2010 des Produits Publicitaires et Promotionnels s'élève à 362,6 millions d'euros en progression de 25,7 % en publié, de + 19,8 % à taux de change constants et en baisse de 3,3 % à base comparable.

L'industrie des Produits Publicitaires et Promotionnels est directement liée aux dépenses de publicité et de promotions des entreprises. Elle a été très fortement affectée par la récente crise économique, avec un recul d'activité d'environ 20 % en 2009. Le marché est resté volatil en 2010.

BIC APP a lancé un plan d'intégration fin 2009 en Europe et début 2010 aux États-Unis afin de déployer les synergies entre Antalis PP, Norwood PP et BIC Graphic et d'améliorer le profil opérationnel de la catégorie. Fin 2010, le plan se déroule comme prévu :

- en Europe, la consolidation des activités autour d'une plateforme logistique unique à Tarragone (Espagne) est achevée ;
- aux États-Unis, nos centres de production sont en ordre de marche ;
- l'impression des instruments d'écriture a été transférée vers Tampa (Floride),
- l'impression des sacs et des nécessaires à boire a été transférée vers l'usine de Red Wing (Minnesota) qui centralisera toutes nos activités de biens durables ("hard goods"),
- toutes les activités "papier" ont été centralisées à Sleepy Eye (Minnesota) ;
- en Asie, les équipes de BIC, Norwood PP et Antalis PP ont été regroupées à Hong Kong. Le nombre de fournisseurs a été réduit de moitié ;
- les sièges sociaux ont été centralisés en Europe et aux États-Unis.



Au cours du quatrième trimestre, nous avons annoncé le transfert des activités “trophées” de Janesville dans le Wisconsin vers l’usine de Red Wing dans le Minnesota. Ce transfert devrait être achevé pour la fin avril 2011 et devrait améliorer l’efficacité opérationnelle.

En conséquence, les dépenses relatives au plan d’intégration ont atteint 13,3 millions d’euros en 2010. Les économies annuelles générées par ce plan devraient désormais être d’environ 15 millions d’euros.

En juin 2010, BIC APP a annoncé la cession de ses activités de Produits Funéraires à Prairie Capital, une société d’investissement basée à Chicago (EU) pour un montant de 21,1 millions de dollars (17,3 millions d’euros). Cette cession est conforme à la stratégie de concentration de BIC APP sur ses métiers de base.

En 2010, la marge d’exploitation de BIC APP était de 7,6% comparée à 8,3% en 2009. Elle intègre 13,3 millions d’euros de coûts liés au plan d’intégration et 7,3 millions d’euros de plus-value liée à la cession des produits funéraires. La marge d’exploitation normalisée 2010 est de 9,2%.

Dès 2011 et après la finalisation du plan d’intégration, BIC APP passera d’une phase de restructuration à une phase de construction, à travers, notamment, une nouvelle stratégie de marque commerciale, avec des catalogues rationalisés et restructurés pour BIC Graphic et Norwood PP. La mise en place d’un nouvel ERP permettra d’améliorer l’efficacité.

○ Commentaires sur les performances du Groupe en 2010, par zone géographique

● Europe

La zone Europe comprend l’Europe de l’Ouest et l’Europe de l’Est. En 2010, les ventes ont atteint 524,9 millions d’euros en Europe, soit une hausse de 4,2 % en publié, de + 3,1 % à taux de change constants et de + 0,5 % à base comparable par rapport à 2009.

Grand Public

Nous avons enregistré de bonnes performances dans la plupart des pays, avec une croissance à deux chiffres en Russie et en Ukraine. La crise économique a fortement affecté nos opérations en Grèce et en Roumanie. La forte croissance en Europe de l’Est s’explique par la hausse des référencements de produits, ainsi que par un effort de soutien à la marque dans les trois catégories.

- Le marché de la Papeterie dans son ensemble (vente aux consommateurs) est en légère croissance en Europe. Dans cet environnement difficile, BIC a gagné des parts de marché, à la fois dans la grande distribution et chez les fournisseurs de bureau. BIC a atteint ces bons résultats, notamment dans les segments du stylo à bille et du coloriage, en dépit de la forte pression des marques de distributeurs et de l’augmentation des promotions de la part des concurrents. Notre performance 2010 a été tirée par une bonne rentrée scolaire, grâce au succès de nos programmes de fidélisation Econobic, avec de grands présentoirs et des animations dans les points de vente. Notre expertise sur les segments clés de la Papeterie (stylos à bille, porte-mines, correction et coloriage) et l’amélioration de notre gamme de produits classiques, comme l’édition limitée du stylo BIC® 4-Couleurs™ Fashion, ont contribué à notre performance. Nous avons également profité d’investissements publicitaires efficaces, notamment pour Tipp-Ex® (campagne Internet “le chasseur et l’ours”).
- Dans les Briquets, le marché est resté stable. BIC a complètement intégré la réglementation sécurité enfants mise en place par la Commission européenne et a initié un large programme de communication autour des questions de sécurité et de qualité. Nous avons également communiqué avec les grossistes et les distributeurs via le magazine bi-annuel BICareful, qui met en exergue la sécurité et la qualité des briquets BIC®. Ces programmes de communication ont continué d’avoir un impact positif sur les commandes de nos clients. Pour finir, BIC a conservé son positionnement de leader du segment numérique : son application iPhone a enregistré plus de 1,3 million de téléchargements.
- Le marché des Rasoirs a progressé grâce au dynamisme du segment des rasoirs non rechargeables. Le segment du rasoir trois-lames a continué de tirer la croissance du marché. Le lancement réussi du rasoir BIC® Easy et la forte croissance de BIC® 3 ont eu un impact positif sur nos résultats. Dans la catégorie des rasoirs féminins, les ventes de BIC® Pure 3™ Lady ont fortement augmenté.

Produits publicitaires et promotionnels

Les ventes de produits publicitaires et promotionnels ont été faibles, les entreprises ayant peu de visibilité sur les tendances économiques, d'où leur volonté de réduire leurs dépenses discrétionnaires. Au cours de l'année 2010, la priorité a été donnée à l'intégration d'Antalis PP avec la consolidation des activités autour d'une plateforme logistique unique à Tarragone (Espagne).

• **Amérique du Nord**

La zone Amérique du Nord comprend les États-Unis et le Canada. En 2010, les ventes en Amérique du Nord ont atteint 773,8 millions d'euros, soit une hausse de 20,7 % en publié, de 13,2 % à taux de change constants et de 5,0 % à base comparable par rapport à 2009.

Grand public

Dans un climat économique toujours plus difficile, l'évolution des habitudes des consommateurs a continué d'affecter les ventes dans toutes les catégories Grand Public. En outre, les détaillants sont restés prudents et ont surveillé de près le niveau de leurs stocks. Tirant profit de la promesse "Plus pour votre argent", les ventes de BIC en Amérique du Nord ont surperformé le marché dans les trois principales catégories Grand Public.

- Dans l'activité Papeterie, alors que les États-Unis émergent lentement de la récession, le marché a modérément progressé (+ 2,2 %) en 2010. BIC a surperformé l'ensemble de la catégorie, avec une forte croissance dans la grande distribution, les grandes surfaces spécialisées et les fournisseurs de bureau. BIC a continué de développer et de consolider ses relations avec ses clients grâce à son message "Plus pour votre argent" délivré auprès des consommateurs par l'intermédiaire des médias traditionnels et des réseaux sociaux. Les ventes ont également profité du lancement de nouveaux produits, comme les gammes de papeterie BIC® Triumph® et Easy Glide®.
- Dans l'activité Briquets, le marché a continué de subir les effets du durcissement de la réglementation relative au tabac. Toutefois, bien que la consommation de cigarettes ait continué de diminuer en termes absolus, les achats de paquets individuels (1 paquet à chaque visite de magasin) ont enregistré une croissance relative. Les achats de cartouches (10 paquets à chaque visite de magasin) ont lourdement chuté, engendrant une hausse des visites de magasins de proximité pour l'achat de cigarettes. En outre, dans ce climat économique toujours difficile, la confiance accordée par les détaillants à BIC (dont les produits sont plus susceptibles que ceux d'autres marques de donner lieu à de nombreux achats impulsifs) a renforcé notre positionnement de leader. BIC® reste la marque leader des briquets grâce à notre engagement inébranlable envers la sécurité et la qualité, à nos innovations continues en matière de décors et à des gains de distribution dans les briquets de poche et les briquets utilitaires (dont les ventes ont profité du lancement du BIC® Flex Wand™).
- Dans l'activité Rasoirs, le marché global des rasoirs mécaniques a enregistré une croissance des ventes en dollars de rasoirs rechargeables et non rechargeables en 2010, alimentée notamment par les caractéristiques innovantes des nouveaux produits. BIC s'est établi au deuxième rang des rasoirs non rechargeables dans la région, avec une croissance deux fois plus rapide que celle de l'ensemble de cette catégorie. Cette performance solide a profité du lancement de nouveaux rasoirs masculins : Flex 4 et Hybrid. Dans le segment des rasoirs féminins, BIC a conservé sa place de n° 2 grâce au succès de la gamme Soleil® tandis que le rasoir 3 lames Soleil® Twilight® est devenu le n° 1 de la catégorie des rasoirs féminins non rechargeables. La franchise Soleil® a également profité du lancement du rasoir féminin 4 lames Soleil® Bella™.

En 2010, les États-Unis ont poursuivi la campagne publicitaire "BIC : plus pour votre argent". Cette campagne se concentre sur le positionnement de "qualité ET prix" et est régulièrement diffusée sur l'ensemble des médias : brochures, communications numériques, médias sociaux, encarts publicitaires – et même un gigantesque panneau d'affichage électronique à Times Square, à New York. En outre, nous avons élaboré une stratégie dédiée aux médias sociaux, qui a permis de lancer des programmes spéciaux pour les rasoirs masculins et féminins et pour BIC® Mark-It®.

Produits publicitaires et promotionnels

Comme en Europe, les ventes de produits publicitaires et promotionnels ont été faibles, les entreprises ayant peu de visibilité sur les tendances de l'économie. Comme le prévoit le plan d'intégration, nos différents centres de production sont désormais en ordre de marche aux États-Unis. L'impression des instruments d'écriture a été transférée vers Tampa (Floride), l'impression des sacs et des nécessaires à boire a été transférée vers l'usine de Red Wing (Minnesota) qui centralisera toutes nos activités de biens durables ("*hard goods*") et toutes les activités "papier" ont été centralisées à Sleepy Eye (Minnesota).

• **Marché en croissance**

Les marchés émergents incluent l'Amérique latine (Mexique, Amérique centrale, Caraïbes et Amérique du Sud), le Moyen-Orient, l'Afrique, l'Océanie et l'Asie. En 2010, les ventes ont augmenté de 27,4 % en publié, pour atteindre 532,8 millions d'euros, et de 13,8 % à taux de change constants.

Grand public

Pendant l'année, nous avons donné la priorité à :

- la proximité, afin de nous rapprocher de nos clients et consommateurs, de manière à mieux comprendre et satisfaire leurs besoins ;
- notre gamme de produits, afin de construire un portefeuille adapté nous permettant de développer les marchés où nous voulons être compétitifs ;
- la distribution, afin de combler les lacunes et d'identifier des canaux alternatifs, le but étant de mettre les produits BIC à la disposition de tous les consommateurs partout dans le monde ;
- notre responsabilité sociale, afin de jouer un rôle majeur dans les programmes d'éducation des pays dans lesquels nous sommes présents.

En **Amérique latine**, le chiffre d'affaires a fortement augmenté et ce dans toutes les catégories et tous les pays. Nous avons maintenu ou étendu notre réseau de distribution et consolidé nos relations avec les clients et avec les consommateurs.

- Dans l'activité Papeterie, notre performance a été dopée par le lancement de nouveaux produits. Nous avons complété la gamme Cristal[®], renforcé le succès des crayons à papier en lançant la gamme Mentor[™] de crayons graphite et mis l'accent sur les marqueurs.
- Dans l'activité Briquets, le développement de nouveaux décors a joué un rôle clé. Nous avons également renforcé nos canaux de distribution avec certains partenaires clés.
- Dans l'activité Rasoirs, la croissance s'explique par l'accélération des ventes de la gamme de produits trois-lames et par la performance de nos produits classiques une-lame et deux-lames.

Sur l'ensemble de la région, nous avons amélioré nos parts de marché dans les trois catégories.

Au **Moyen-Orient et en Afrique**, les trois activités Grand Public ont affiché une solide performance en 2010. Les activités Papeterie et Rasoirs ont conforté leur présence et nous avons pu positionner l'activité Briquets en tant que marque de qualité supérieure dans la région.

- Dans l'activité Papeterie, la distribution accrue de la gamme Cristal[®], l'extension de la gamme des crayons à papier et les nombreuses campagnes promotionnelles de nos gammes classiques, comme le stylo M-10, ont tiré les ventes.
- Dans l'activité Rasoirs, nous avons consolidé notre position grâce à une solide distribution de notre gamme de produits classiques une lame, qui a également profité à nos gammes deux et trois-lames.

Dans toutes les catégories, nous avons poursuivi notre politique de proximité avec les distributeurs et les consommateurs, ce qui a conforté notre présence dans la région.

En 2010, **l'Asie** a réalisé de bons résultats ; tous les pays et les catégories ont affiché une croissance significative, notamment grâce au lancement de nouveaux articles de papeterie asiatiques, au renforcement de la distribution de nos briquets, à la mise en place de la norme de sécurité enfants au Japon (2011) et au lancement du rasoir hybride BIC[®] Easy Clic.

Tous les pays ont réalisé une performance satisfaisante. Certains pays, comme la Corée du Sud, la Malaisie, la Thaïlande et la Chine, ont progressé grâce à l'extension de leur base de clientèle et au succès des nouveaux produits lancés pendant l'année.



Le Groupe BIC en 2010

- Dans l'activité Papeterie, nous nous sommes attachés à repositionner la marque BIC® à travers de nouvelles offres d'entrée de gamme. Nous avons également revisité notre gamme de produits classiques (encre Easy Glide et nouveaux coloris pour le corps des stylos) afin d'attirer des consommateurs plus jeunes dans les classes moyennes à aisées.
- Dans l'activité Briquets, nous avons profité de la mise en place de la norme de sécurité enfants au Japon (premier semestre 2011).

En **Océanie**, nous avons continué de renforcer nos positions et d'augmenter notre part de marché malgré la concurrence accrue et la consolidation du secteur de la vente au détail.

- Dans l'activité Papeterie, grâce à l'extension de notre gamme de produits et au renforcement de la distribution, nous avons dégagé une croissance significative dans les segments des stylos à bille classiques, de la correction et des marqueurs.
- Dans l'activité Briquets, où BIC reste la marque n° 1, nous avons lancé de nouvelles gammes à valeur ajoutée et renforcé notre visibilité.
- Dans le segment des rasoirs non rechargeables, nous avons développé et consolidé notre part de marché pour tous les produits trois-lames (BIC® Comfort 3 Advance, BIC® Soleil® et BIC® Hybrid).

Produits publicitaires et promotionnels

Dans les pays en croissance, BIC APP a enregistré une croissance d'environ 5 % ("*mid-single digit*"). En Asie, les équipes de BIC, Norwood PP et Antalis PP ont été regroupées à Hong Kong. Le nombre de fournisseurs a été réduit de moitié.

○ **Prévisions pour 2011 et stratégie**

En 2011, grâce à des positions concurrentielles renforcées, nous continuerons à nous concentrer sur l'efficacité opérationnelle et à investir dans l'innovation et le soutien à la marque.

Activité grand public

Papeterie

- Dans les pays développés, nous n'attendons pas d'amélioration significative sur les marchés de la papeterie. Le réseau des fournisseurs de bureaux devrait en particulier continuer d'être affecté par le niveau élevé des taux de chômage. Dans ce contexte, nous nous attendons à ce que les produits BIC surperforment leurs marchés grâce à notre positionnement "Plus pour votre argent". Nous devrions également bénéficier de référencements produits supplémentaires auprès de gros clients.
- Dans les pays en croissance, nous devrions continuer à afficher une forte croissance grâce à la bonne tendance des marchés, nos positions solides et les programmes mis en place afin d'augmenter nos parts de marché.

Briquets

- Grâce à notre gamme complète de briquets à valeur ajoutée, alliant le meilleur de la sécurité et de la qualité, nous poursuivons notre politique de gains de distribution et de parts de marché afin de surperforer nos marchés, en particulier en Europe.
- Les marchés en croissance devraient continuer à afficher une croissance durable, mais à un rythme plus faible qu'en 2010.

Rasoirs

- Les marchés développés devraient afficher une légère croissance. Les opérations de soutien à la marque devraient être encore importantes, et notamment dans le rechargeable (soutien des ventes des produits lancés en 2010) ; la pression promotionnelle devrait se poursuivre sur les produits non rechargeables, peut être renforcée par la récente évolution du paysage concurrentiel.
- Les pays en croissance, notamment l'Amérique latine, devraient afficher une forte croissance, avec l'augmentation de la demande des consommateurs pour les produits haut de gamme 3-lames.
- Dans toutes les zones géographiques, BIC tirera profit de son positionnement "Plus pour votre argent" afin de consolider ses parts de marché.

Produits publicitaires et promotionnels

Comme en 2010, la performance des ventes de nos produits publicitaires et promotionnels sera affectée par le niveau de visibilité que les sociétés auront sur l'évolution de l'environnement économique. Dans ce contexte, afin de tirer profit du succès de l'intégration de Norwood PP et Antalis PP, BIC APP devrait :

- commencer la mise en place d'une nouvelle stratégie de marque commerciale avec des catalogues rationalisés et restructurés pour BIC Graphic et Norwood ;
- finaliser le succès de l'intégration de Norwood PP et Antalis PP ;
- mettre en place un nouvel ERP ;
- dégager une marge d'exploitation normalisée en progression en dépit d'une faible croissance des ventes.

Risques et opportunités

Voici, en résumé, les principaux défis que nous prévoyons pour 2011 :

- la faiblesse de l'environnement économique particulièrement en Europe où le taux de chômage est très élevé ;
- les variations des taux de change ;
- la volatilité des prix des matières premières ;
- l'environnement géopolitique général.

Bien que la plupart de ces risques soient hors de notre contrôle, nous allons faire de notre mieux pour les minimiser dans chacune de nos activités.

Nous croyons que notre principale opportunité de croissance reste la force de la marque BIC[®], alliée à la diversité de notre main-d'œuvre multinationale qui opère dans plus de 160 pays. Nos équipes lancent des produits et des programmes, y compris en matière de soutien publicitaire et promotionnel, qui parlent directement au consommateur d'aujourd'hui sur son marché local et répondent à ses besoins spécifiques.

Objectifs de performance

Croissance du chiffre d'affaires, gains de parts de marché, marges, liquidités et solidité de notre bilan constituent les principaux indicateurs de la performance du Groupe.

En 2011, l'objectif de BIC sera de continuer à nous appuyer sur notre organisation internationale solide, notre forte équipe de Direction et l'ensemble de nos employés dans le monde, afin de gérer efficacement notre activité, de gagner des parts de marché et de protéger notre génération de trésorerie.



Résultats financiers des cinq derniers exercices

1 2 3 **4** 5 6 7 8

○ Informations supplémentaires concernant les comptes sociaux

| (en euros) | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 1 – Situation financière en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social | 189 633 544 | 188 621 664 | 185 484 038 | 185 559 277 | 185 990 536 |
| Nombre d'actions émises | 49 642 289 | 49 377 399 | 48 556 031 | 48 575 727 | 48 688 622 |
| Nombre d'obligations convertibles en actions | - | - | - | - | - |
| 2 – Résultat global des opérations effectives | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 481 130 694 | 545 317 809 | 492 374 171 | 485 077 986 | 531 469 006 |
| Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions | 188 917 223 | 114 201 645 | 85 028 025 | 94 686 829 | 195 173 286 |
| Impôt sur les bénéfices | 16 842 866 | 32 483 128 | 11 994 711 | 24 378 992 | 21 716 406 |
| Bénéfice après impôt, amortissements et provisions | 174 381 877 | 71 839 855 | 61 194 106 | 66 328 834 | 168 009 124 |
| Montant des bénéfices distribués ^(a) | 64 238 667 | 65 495 232 | 65 068 457 | 116 552 261 | 91 676 617 |
| 3 – Résultat des opérations réduit à une seule action | | | | | |
| Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions | 3,47 | 1,65 | 1,50 | 1,45 | 3,56 |
| Bénéfice après impôt, amortissements et provisions | 3,51 | 1,45 | 1,26 | 1,37 | 3,45 |
| Dividende versé à chaque action | 1,30 | 1,35 | 1,35 | 2,40 | 1,90 |
| 4 – Personnel | | | | | |
| Effectif non salarié | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| Montant de la masse salariale | 1 087 521 | 1 169 394 | 1 210 153 | 1 148 533 | 1 454 544 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales) | 632 080 | 816 061 | 416 566 | 458 407 | 634 945 |
| <i>(a) Appliqué au nombre d'actions émises au 31 décembre 2010 net des actions propres. Le montant définitif sera fonction du nombre d'actions prétendant au dividende le jour du paiement.</i> | | | | | |



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PROJET DE RESOLUTIONS 1 A 3 – APPROBATION DES COMPTES - AFFECTATION DU RESULTAT ET FIXATION DU DIVIDENDE

Rapport du Conseil d'Administration :

Par le vote des première et deuxième résolutions, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

La troisième résolution a pour objet d'affecter le résultat net de l'exercice 2010 et de fixer le dividende.

Nous vous proposons la distribution d'un dividende total de 91 676 616,90 euros correspondant à un dividende par action de 1,90 euro. Ce montant est un montant brut hors prélèvements sociaux (actuellement de 12,3 % pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France). Il sera mis en paiement à compter du 25 mai 2011. Si le nombre d'actions ouvrant droit à dividende est différent de 48 250 851, le montant du dividende susvisé sera ajusté en conséquence et le montant affecté au compte « report à nouveau » sera déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement.

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que la totalité du dividende sera éligible à l'abattement de 40 % dont bénéficient, en vertu de l'article 158-3 du même Code, les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, si celles-ci n'ont pas opté pour le prélèvement libératoire prévu à l'article 117 quater de ce Code.

Nous vous rappelons que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices (revenus éligibles à l'abattement prévu à l'article 158-3 du CGI) se sont élevés à :

- 1,35 euro au titre des exercices 2007 et 2008,
- 2,40 euros (dont 1 euro de dividende exceptionnel) au titre de l'exercice 2009.

Projet de résolution 1 - Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2010

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président et des Commissaires aux Comptes ainsi que des explications complémentaires fournies en cours de séance, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ; elle approuve, en outre, toutes les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Projet de résolution 2 - Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2010

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président et des Commissaires aux Comptes ainsi que des explications complémentaires fournies en cours de séance, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ; elle approuve, en outre, toutes les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.



Projet de résolution 3 - Affectation du résultat et fixation du dividende

L'Assemblée Générale arrête le montant du résultat net, après déduction de l'impôt sur les bénéfices, de l'exercice clos le 31 décembre 2010, à la somme de 168 009 123,76 euros et décide de l'affecter de la manière suivante :

| | |
|--|-----------------------------|
| Bénéfice net de l'exercice 2010 | 168 009 123,76 euros |
| <u>A ajouter :</u> | |
| - Report à nouveau de l'exercice précédent | <u>264 091 051,99 euros</u> |
| Soit un bénéfice distribuable de | 432 100 175,75 euros |
| <u>A affecter :</u> | |
| - Dividende aux actions (hors actions détenues par la Société) | 91 676 616,90 euros |
| - Report à nouveau | <u>340 423 558,85 euros</u> |
| Total égal au bénéfice distribuable | 432 100 175,75 euros |

Le montant du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'élèvera donc à 91 676 616,90 euros correspondant à un dividende par action de 1,90 euro. Ce montant est un montant brut hors prélèvements sociaux. Il sera mis en paiement à compter du 25 mai 2011. Si le nombre d'actions ouvrant droit à dividende est différent de 48 250 851, le montant du dividende susvisé sera ajusté en conséquence et le montant affecté au compte « report à nouveau » sera déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement.

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que la totalité du dividende sera éligible à l'abattement de 40 % dont bénéficient, en vertu de l'article 158-3 du même Code, les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, si celles-ci n'ont pas opté pour le prélèvement libératoire prévu à l'article 117 quater de ce Code.

Il est également rappelé, conformément à la loi, qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois derniers exercices :

| Exercice | Nombre d'actions | Dividende par action | Revenu éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3 du CGI ^(b) |
|----------|------------------|-----------------------|--|
| 2007 | 48 514 987 | 1,35 € | 1,35 € |
| 2008 | 48 198 857 | 1,35 € | 1,35 € |
| 2009 | 48 563 442 | 2,40 € ^(a) | 2,40 € |

(a) dont 1 € de dividende exceptionnel

(b) Code Général des Impôts.

PROJET DE RESOLUTION 4 – JETONS DE PRESENCE

Rapport du Conseil d'Administration :

Il est proposé de fixer le montant des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2011, à la somme de 297 000 euros, soit une augmentation de 10 % par rapport à l'enveloppe votée par l'Assemblée Générale au titre de l'exercice 2010 (270 000 euros).

En effet, après une analyse des pratiques des sociétés du SBF 120, il s'avère que les jetons de présence, dont bénéficient nos administrateurs, sont en dessous du jeton de présence individuel moyen du SBF 120.

Projet de résolution 4 – Jetons de présence

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration à la somme annuelle de 297 000 euros, au titre de l'exercice 2011.



PROJET DE RESOLUTION 5 – AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'OPERER SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE

Rapport du Conseil d'Administration :

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration à acquérir par tous moyens, en une ou plusieurs fois, conformément aux dispositions légales en vigueur, des actions de la Société.

Cette autorisation ne pourrait être utilisée en période d'offre publique visant les titres de la Société, sauf autorisation préalable et expresse donnée par l'Assemblée Générale à cet effet.

La Société serait habilitée, pendant une période de 18 mois, à acquérir ses propres actions à un prix maximal d'achat par action de 85 euros :

- Dans la limite de 10% du capital social à la date de la décision d'acquisition par le Conseil d'Administration et pour un montant maximal de 410 millions d'euros. Cette autorisation permettrait de remplir les objectifs suivants :
 - ↪ assurer la liquidité du marché de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité géré par un prestataire extérieur ;
 - ↪ permettre leur remise ultérieure à titre de paiement, d'échange ou autre, dans le cadre d'opérations de croissance externe (hors fusion, scission ou apport visés ci-dessous) ;
 - ↪ remettre les actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres donnant accès au capital de la Société ;
 - ↪ attribuer les actions aux salariés et/ou aux dirigeants (dans le cadre de PEE, d'intéressement, d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, etc.) ;
 - ↪ annuler les actions ;
 - ↪ mettre en œuvre toute pratique de marché admise par l'AMF.
- Dans la limite de 5 % du capital social à la date de la décision d'acquisition par le Conseil d'Administration et pour un montant maximal de 205 millions d'euros. Les actions seraient rachetées afin de les conserver et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

Opérations réalisées en 2010 dans le cadre des précédentes autorisations :

Au cours de l'exercice 2010, SOCIÉTÉ BIC a :

- acheté un total de 694 780 actions au cours moyen de 60,52 euros, dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 12 mai 2010 ;
- acquis, dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Natixis, 382 544 actions au cours moyen de 57,63 euros et cédé 384 029 actions au cours moyen de 57,63 euros ;
- n'a cédé aucune action aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions, le dernier plan d'achat d'actions ayant expiré au mois de décembre 2009.

Les frais de négociation afférents à toutes les opérations d'achat et de vente susvisées se sont élevés à 75 294,51 euros.

De plus, le Conseil d'Administration a annulé :

- 48 821 actions le 16 février 2010 (selon autorisation de l'Assemblée Générale du 14 mai 2009) ;
- 497 105 actions le 19 octobre 2010 (selon autorisation de l'Assemblée Générale du 12 mai 2010).

Sur les 24 derniers mois, SOCIÉTÉ BIC a annulé 645 926 actions, soit 1,33 % du capital social constaté au 31 décembre 2010.

Par ailleurs, en 2010, SOCIÉTÉ BIC a :

- attribué 83 475 actions gratuites sous conditions de performance ;
- transféré aux bénéficiaires 7 473 actions gratuites acquises à la suite de la réalisation des conditions de performance.



Rapport du Conseil d'Administration et projet de résolutions

Projet de résolution 5 - Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la Société

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant en application des dispositions de l'article L 225-209 du Code de Commerce, du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration à acquérir, par tous moyens, en une ou plusieurs fois, des actions de la Société :

1. dans la limite d'un nombre d'actions représentant au plus 10 % de son capital social à la date de la décision d'acquisition par le Conseil d'Administration,
 - pour un montant maximal de 410 millions d'euros, dans les conditions et limites prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur,
 - pour un prix maximal d'achat, hors frais, de 85 euros.

Dans le respect des textes susvisés et des pratiques autorisées par l'Autorité des marchés financiers, la présente autorisation pourra être utilisée par le Conseil d'Administration en vue :

- * d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
 - * de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement, d'échange ou autre, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe (à l'exception des opérations de fusion, scission ou apport visées au paragraphe 2 ci-après) dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers ;
 - * de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
 - * de les attribuer aux salariés et dirigeants dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'intéressement des salariés, du régime des options d'achats d'actions, de l'attribution gratuite d'actions, ou par le biais d'un plan d'épargne entreprise ;
 - * de les annuler en tout ou partie, dans les conditions prévues par les textes en vigueur, au moyen d'une réduction corrélative du capital social, dans la limite de 10 % du capital existant à la date de la décision d'annulation, par période de 24 mois, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la treizième résolution ci-après ;
 - * de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers ;
2. dans la limite d'un nombre d'actions représentant au plus 5 % de son capital social à la date de la décision d'acquisition par le Conseil d'Administration,
 - pour un montant maximal de 205 millions d'euros,
 - pour un prix maximal d'achat, hors frais, de 85 euros,

et ce, en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

Les limites prévues aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus ne sont pas cumulatives et la Société ne pourra à aucun moment détenir, directement ou par personne interposée, plus de 10 % du total de ses propres actions composant le capital social.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions pourront être effectués par le Conseil d'Administration par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché, ou de gré à gré ou par bloc, et le cas échéant, en ayant recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, telles des options d'achat ou de vente ou toutes combinaisons de celles-ci, ou par le recours à des bons et ce, dans les



Rapport du Conseil d'Administration et projet de résolutions

conditions autorisées par les autorités de marché compétentes, et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur délégation de ce dernier appréciera, et éventuellement par tous tiers agissant pour le compte de la Société conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-206 du Code de commerce. Il est précisé que la part du programme de rachat d'actions réalisée par acquisition ou transfert de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité dudit programme.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que le prix d'achat maximal hors frais par action ne devra pas être supérieur à celui de la dernière opération indépendante ou, s'il est plus élevé, de l'offre indépendante actuelle la plus élevée sur la place où l'achat est effectué.

Dans le cas où il serait fait usage des facultés offertes par le cinquième alinéa de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, le prix de vente (dans l'hypothèse où un tel prix de vente serait nécessaire) sera alors déterminé conformément aux dispositions légales en vigueur.

Les acquisitions d'actions de la Société réalisées en vertu de la présente autorisation devront également respecter les règles édictées par l'Autorité des marchés financiers en ce qui concerne les conditions et les périodes d'intervention sur le marché. La Société s'abstiendra d'acheter plus de 25 % du volume quotidien moyen des actions négociées sur le marché réglementé où l'achat est effectué.

Cette autorisation, qui remplace celle donnée par l'Assemblée Générale du 12 mai 2010 dans sa sixième résolution, est donnée au Conseil d'Administration pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée. Cette autorisation ne pourra pas être utilisée en période d'offre publique visant les titres de la Société, sauf autorisation préalable et expresse donnée par l'Assemblée Générale à cet effet.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, les actions de la société acquises en vertu de la présente autorisation devront revêtir la forme nominative et être entièrement libérées lors de l'acquisition. Ces acquisitions ne pourront avoir pour effet d'abaisser les capitaux propres à un montant inférieur à celui du capital augmenté des réserves non distribuables. Enfin, la Société devra disposer de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède, directement ou par personne interposée.

Dans le cadre de sa gestion financière globale, la Société se réserve la possibilité d'utiliser une partie de ses ressources financières disponibles pour financer le rachat d'actions et de recourir à l'endettement pour financer les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement.

Le Conseil d'Administration informera les actionnaires dans son rapport de gestion à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'accomplissement de ce programme de rachat d'actions, et notamment pour :

- * apprécier l'opportunité et procéder au rachat d'actions autorisé par la présente résolution ;
- * établir et publier préalablement à la réalisation d'un programme de rachat de titres, un descriptif du programme de rachat, dans les conditions et selon les modalités fixées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;
- * passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue du registre des achats et ventes ;
- * informer le marché et l'Autorité des marchés financiers des opérations effectuées, conformément aux dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;
- * déléguer au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués les pouvoirs nécessaires pour réaliser ce programme de rachat d'actions ;
- * effectuer toutes déclarations et toutes autres formalités et de manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.



PROJET DE RESOLUTIONS 6 A 8 - RENOUELEMENT DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS DE M. FRANÇOIS BICH, DE Mme MARIE-PAULINE CHANDON-MOËT ET DE M. FRÉDÉRIC ROSTAND

Rapport du Conseil d'Administration :

Il est demandé aux actionnaires de renouveler les mandats d'administrateurs de M. François Bich, de Mme Marie-Pauline Chandon-Moët et de M. Frédéric Rostand, pour une durée de trois exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice 2013.

- **M. François BICH**

Age : 61 ans.

Détient des actions BIC directement et indirectement au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D. A la date du 31 décembre 2010, cette holding détenait 25,55 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 34,52 % des droits de vote.

Entré dans le Groupe le 1^{er} mars 1969, M. François Bich est administrateur depuis le 30 septembre 1977 et Directeur Général Délégué de SOCIÉTÉ BIC depuis le 15 décembre 1988. Il est également responsable de l'activité Briquets du Groupe BIC. Il est Président de la Société du Briquet Jetable 75, depuis sa création en 1975.

Autre mandat et fonction en cours :

- o Président du Conseil de Surveillance de SOCIÉTÉ M.B.D. (société non cotée – France)

Mandats ou fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC) : N/A

- **Marie-Pauline CHANDON-MOËT née BICH**

Age : 43 ans

Détient des actions BIC directement et indirectement au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D. A la date du 31 décembre 2010, cette holding détenait 25,55 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 34,52 % des droits de vote.

Mme Marie-Pauline Chandon-Moët est administrateur de SOCIÉTÉ BIC depuis le 28 mai 2003. Elle est Présidente de FERRAND SAS (société non cotée – France).

Mme Marie-Pauline Chandon-Moët était Responsable des projets immobiliers Europe du Groupe BIC jusqu'au 31 décembre 2010. Auparavant, elle a successivement occupé depuis 1991 les postes d'Assistante Administration des Ventes, de Responsable Administration des Ventes (France puis Europe) et de Responsable Logistique Europe.

Mme Marie-Pauline Chandon-Moët est diplômée d'un Bachelor of Science de la Northeastern University à Boston - États-Unis.

Autre mandat et fonction en cours :

- o Membre du Conseil de Surveillance de SOCIÉTÉ M.B.D. (société non cotée – France)

Mandats ou fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC) : N/A



- **M. Frédéric ROSTAND**

Age : 48 ans

Détient 1 000 actions BIC.

Administrateur depuis le 28 mai 2003

Administrateur indépendant au sens du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF.

Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations.

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de l'École des Hautes Études Commerciales, M. Frédéric Rostand a débuté sa carrière au sein de divers établissements bancaires de 1987 à 1996. Il a ainsi été en particulier Directeur de Worms & Cie Développement, puis Directeur Financier de Worms & Cie.

Au sein du Groupe Saint-Louis Sucre entre 1996 et 2007, M. Frédéric Rostand a d'abord occupé les fonctions de Directeur Financier, puis de Directeur Général Adjoint et de Directeur Général. Il a été nommé Président du Directoire de Saint-Louis Sucre en 2001 et membre du Directoire de Südzucker AG en 2002.

De 2007 à 2010, M. Frédéric Rostand a été Président du Directoire du Groupe Générale de Santé.

Autre mandat ou fonction en cours :

- Administrateur de Louis Delhaize SA (société non cotée - Belgique)

Mandats ou fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC) :

- Président du Directoire de Générale de Santé SA (société cotée – France)
- Président de Compagnie Générale de Santé SAS (société non cotée -France)
- Président Directeur Général de Générale de Santé Cliniques (société non cotée – France)
- Administrateur de GIE Générale de Santé (société non cotée – France)
- Administrateur de GIE Générale de Santé Hospitalisation (société non cotée – France)
- Représentant permanent de Compagnie Générale de Santé au Conseil d'Administration de Conectis Santé (société non cotée – France)
- Représentant permanent de Compagnie Générale de Santé au Conseil d'Administration de l'Hôpital Privé Beauregard (anciennement Provence Santé) (société non cotée – France)
- Représentant permanent de Compagnie Générale de Santé au Conseil d'Administration de Sam Bio (société non cotée – France)
- Représentant permanent de Compagnie Générale de Santé au Conseil d'Administration de l'École Européenne de Chirurgie (société non cotée – France)
- Représentant permanent de la société Sogur au Conseil d'Administration de Cofindex (société non cotée – France)
- Administrateur de la Fondation d'entreprise Générale de Santé (société non cotée – France)
- Représentant permanent de la Compagnie Générale de Santé au Conseil d'Administration de Financière la Providence (société non cotée – France)
- Représentant permanent de Générale de Santé Cliniques au Conseil d'Administration de Générale de Santé Domicile (société non cotée – France)
- Représentant permanent de Générale de Santé Cliniques au Conseil d'Administration de Immobilière de Santé (société non cotée – France)
- Représentant permanent de Générale de Santé Cliniques au Conseil d'Administration de Pass (société non cotée – France)
- Président du Directoire de Saint Louis Sucre (société non cotée – France)
- Représentant de Saint Louis Sucre SA, Président de SFOP (société non cotée – France)
- Représentant de Saint Louis Sucre SA, Président de Saint Louis Sucre International (société non cotée – France)
- Président du Conseil de Surveillance de COFA (société non cotée – France)
- Représentant permanent de Saint Louis Sucre SA, administrateur de Sucreries de Bourgogne (société non cotée – France)
- Administrateur de 1829 Victor Fauconnier (anciennement Distilleries Ryssen) (société non cotée –France)
- Membre du Directoire de Südzucker AG (société cotée – Allemagne)
- Administrateur de Raffinerie Tirlémontoise (société non cotée – Belgique)
- Administrateur d'Ebro Puleva (société cotée – Espagne)
- Administrateur d'Eastern Sugar BV (société non cotée – Pays-Bas)
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de Slaska Spolka Cukrowa SA (société non cotée – Pologne)



Projet de résolution 6 - Renouvellement du mandat d'administrateur de M. François BICH

L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour une durée de trois exercices, le mandat d'administrateur de M. François BICH.

Le mandat de M. François BICH expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Projet de résolution 7 - Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Marie-Pauline CHANDON-MOËT

L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour une durée de trois exercices, le mandat d'administrateur de Mme Marie-Pauline CHANDON-MOËT.

Le mandat de Mme Marie-Pauline CHANDON-MOËT expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Projet de résolution 8 - Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Frédéric ROSTAND

L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour une durée de trois exercices, le mandat d'administrateur de M. Frédéric ROSTAND.

Le mandat de M. Frédéric ROSTAND expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

PROJET DE RESOLUTIONS 9 A 12 – RENOUELEMENT DU MANDAT DES DEUX COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ET DES DEUX COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Rapport du Conseil d'Administration :

Nous vous proposons le renouvellement, pour une durée de six exercices, des mandats venant à expiration des Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants :

- la société DELOITTE & ASSOCIÉS et son suppléant, la société BEAS ;
- la société GRANT THORNTON et son suppléant, la société INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE – IGEC.

Pour ces renouvellements, votre Conseil d'Administration, après avoir entendu le Comité d'Audit, a décidé de ne pas procéder à un appel d'offres, estimant que la récente nomination de la société GRANT THORNTON (lors de l'exercice 2007), la rotation des associés en charge de la mission au sein de leurs sociétés de Commissariat aux Comptes et une meilleure répartition des zones géographiques entre les deux Commissaires titulaires étaient de nature à assurer leur indépendance.



Projet de résolution 9 - Renouvellement du mandat de la société DELOITTE & ASSOCIÉS en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire

L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour une durée de six exercices, le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société DELOITTE & ASSOCIÉS.

Le mandat de la société DELOITTE & ASSOCIÉS expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Projet de résolution 10 - Renouvellement du mandat de la société BEAS en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant

L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour une durée de six exercices, le mandat de la société BEAS en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant de la société DELOITTE & ASSOCIÉS.

Le mandat de la société BEAS expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Projet de résolution 11 - Renouvellement du mandat de la société GRANT THORNTON en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire

L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour une durée de six exercices, le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société GRANT THORNTON.

Le mandat de la société GRANT THORNTON expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Projet de résolution 12 - Renouvellement du mandat de la société IGEC en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant

L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour une durée de six exercices, le mandat de la société INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE – IGEC, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant de la société GRANT THORNTON.

Le mandat de la société INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE – IGEC expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PROJET DE RESOLUTION 13 - AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR VOIE D'ANNULATION D' ACTIONS ACQUISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE

Rapport du Conseil d'Administration :

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration pour une période de 18 mois :

- à annuler, dans la limite de 10% du capital social par période de 24 mois, tout ou partie des actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la cinquième résolution et à réduire corrélativement le capital social,
- à imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

Projet de résolution 13 - Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de Commerce

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, autorise le Conseil d'Administration :

- * sur ses seules délibérations, aux moments qu'il jugera opportun, à annuler en une ou plusieurs fois, au moyen d'une réduction corrélative du capital social, tout ou partie des actions de la Société acquises ou à acquérir par la Société en vertu de précédentes autorisations données par l'Assemblée ou en vertu de l'autorisation donnée par la cinquième résolution ci-dessus, dans la limite de 10 % du capital social existant à la date de l'Assemblée Générale, par période de 24 mois ;
- * à imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration, tous pouvoirs pour procéder à cette ou ces annulations de titres, constater la ou les réductions du capital social corrélatives, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves ou autres, procéder à la modification corrélative des statuts, effectuer toutes formalités, faire toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée et remplace l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale du 12 mai 2010, dans sa dixième résolution.



PROJET DE RESOLUTION 14 - MODIFICATION DE L'ARTICLE 14 « PRESIDENT, DIRECTEUR GENERAL ET DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES » DES STATUTS

Rapport du Conseil d'Administration :

En l'absence de disposition statutaire, la limite d'âge des Président, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués est fixée à 65 ans. Or, Bruno Bich atteindra sa 65^{ème} année en cours de mandat.

Nous vous proposons donc de modifier les statuts afin de permettre aux Président, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués d'exercer leurs fonctions jusqu'à 70 ans.

Projet de résolution 14 - Modification de l'article 14 « Président, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués » des statuts

L'Assemblée Générale décide d'introduire une disposition dans les statuts, relative à la limite d'âge des fonctions de Président, de Directeur Général et de Directeur Général Délégué, et de fixer celle-ci à 70 ans.

L'article Quatorze – Président, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués est modifié comme suit :

Nouvel alinéa in fine : « La limite d'âge du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués est fixée à 70 ans. Lorsque le Président, le Directeur Général ou un Directeur Général Délégué aura atteint cette limite d'âge, il sera réputé démissionnaire d'office. »

Le reste sans changement.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

PROJET DE RESOLUTION 15 - POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Rapport du Conseil d'Administration :

Cette résolution permet d'effectuer les formalités requises et consécutives à la présente Assemblée.

Projet de résolution 15 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités légales ou réglementaires requises.

Nous vous remercions de votre confiance.

Le Conseil d'Administration



○ Les rapports suivants sont disponibles dans le document de référence 2010 déposé auprès de l'AMF le 31 mars 2011 et en ligne sur le site www.bicworld.com :

- Rapport sur les comptes consolidés
- Rapport sur les comptes annuels
- Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés
- Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la Société.

Vous pouvez également en obtenir une copie en retournant le formulaire joint de demande de documents.

○ **Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions acquises ou détenues (13^{ème} résolution) :**

« Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de SOCIÉTÉ BIC et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer pour une période de 18 mois à compter de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % de son capital existant à la date de l'Assemblée Générale, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité; cette autorisation d'achat, dans la limite de 10 % du capital social à la date de la décision d'acquisition des actions, est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale (5^{ème} résolution) et serait donnée pour une période de 18 mois.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable, l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions. »

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 1er mars 2011
Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Gilles HENGOAT

Deloitte & Associés

Jean-François VIAT



DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

concernant l'Assemblée Générale Mixte du 11 Mai 2011

Je soussigné,

NOM :

Prénom usuel :

Domicile :

.....

Propriétaire de actions nominatives*

et deactions au porteur, inscrites en compte chez**

de **SOCIETE BIC**

reconnais avoir reçu les documents afférents à l'Assemblée Générale précitée et visés à l'article R. 225-81 du Code de Commerce,

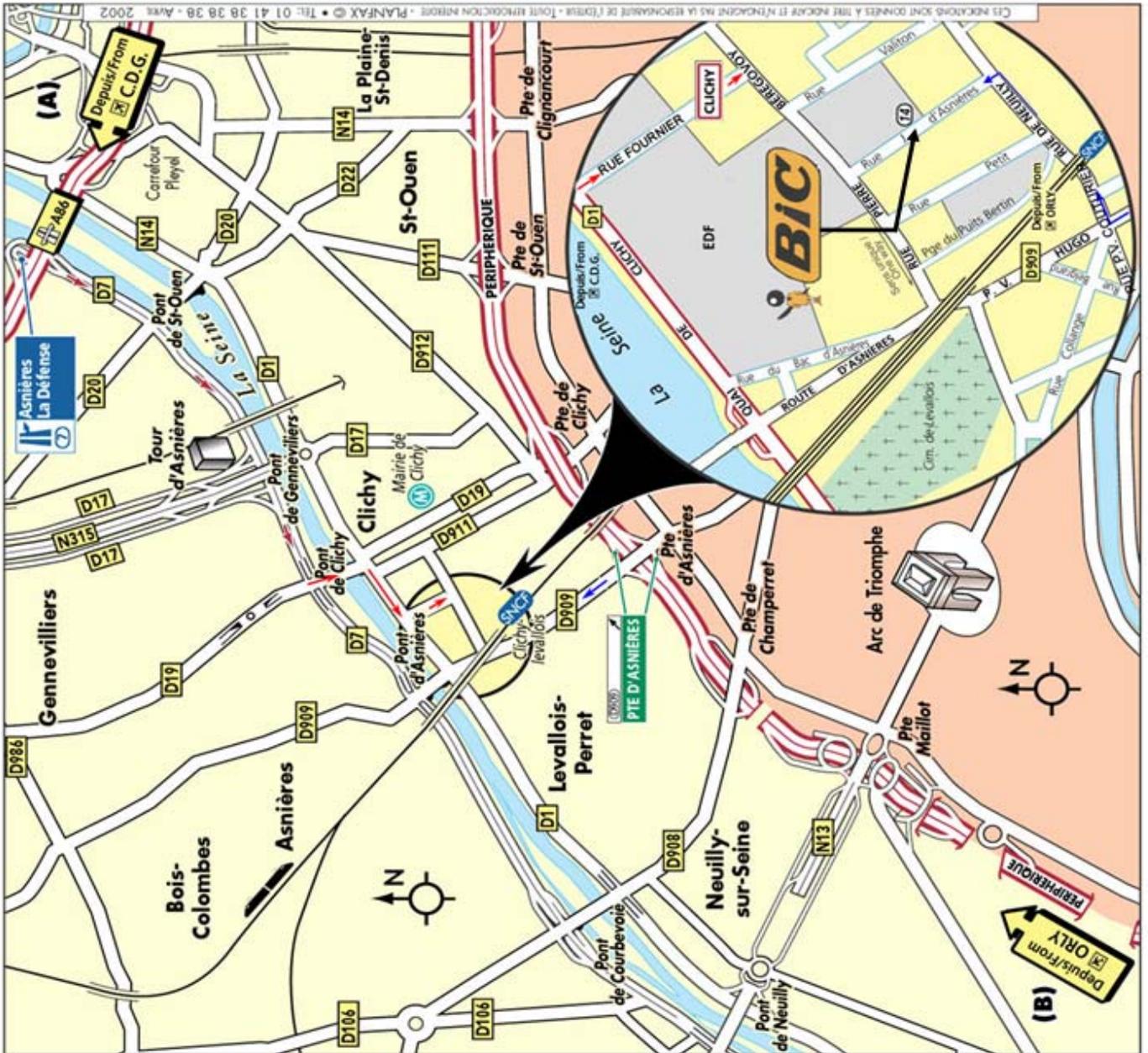
demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale Mixte du 11 Mai 2011 tels qu'ils sont visés par l'article R. 225-83 du même Code.

Fait à, le 2011

Signature

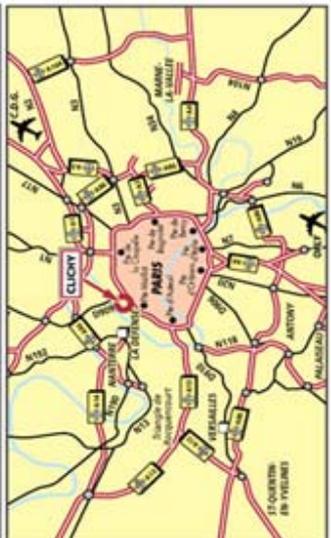
** Conformément à l'article R. 225-88 alinéa 3 du Code de Commerce, les actionnaires titulaires d'actions nominatives peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de Commerce, à l'occasion de chacune des assemblées générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande.*

*** Indication de la banque, de l'établissement financier ou de l'entreprise d'investissement teneur du compte. Joindre une copie de l'attestation de participation délivrée par votre intermédiaire financier.*




SIÈGES SOCIAL ET ADMINISTRATIF
14, Rue Jeanne d'Asnières
92611 CLICHY CEDEX (FRANCE)

Tel : 33-(0)1 45 19 52 00 - Fax : 33-(0)1 45 19 52 99



- **Depuis l'Aéroport Charles de Gaulle : (A)**
Rejoindre l'A1 direction Paris. Prendre la bifurcation de l'AB6/NANterre/LA DÉFENSE. Sur l'AB6 emprunter la sortie 7 ASNIÈRES/LA DÉFENSE. Continuer sur la D7 direction LA DÉFENSE. Au PONT DE CUCHY tourner à gauche direction D911/CUCHY (pour voir l'oupe).
- **Depuis l'Aéroport d'Orly : (B)**
Rejoindre l'A106 puis l'A6 direction PARIS/PORTE D'ORLÉANS. Continuer sur le BOULEVARD PÉRIPHÉRIQUE direction ROUEN/LILLE. Emprunter la sortie D909/PORTE D'ASNIÈRES puis prendre la direction LEVALLOIS-PERRET/CUCHY/ASNIÈRES sur la D909 (pour voir l'oupe).
- **Transports en commun :**
 - Métro : ligne 13 direction « GABRIEL PÉRI/ASNIÈRES-GENNEVILLIERS », arrêt « MARE DE CUCHY ».
 - RER : ligne C direction « MONTREUIL-B./ARGENTEUIL », arrêt « PORTE DE CUCHY ».
 - Continuer ligne 13 direction « GABRIEL PÉRI/ASNIÈRES-GENNEVILLIERS », arrêt « MARE DE CUCHY ».
 - SNCF : direction « GARE ST-LAZARE », arrêt « Clichy-LEVALLOIS ».
- **From CHARLES DE GAULLE (C.D.G.), AIRPORT : (A)**
Get on the A1 in the direction of PARIS. take the fork for the AB6/NANterre/LA DÉFENSE. On the AB6 take exit 7 for ASNIÈRES/LA DÉFENSE. Continue on the D7 towards LA DÉFENSE. At PONT DE CUCHY (bridge), turn left in the direction of the D911/CUCHY (then see detailed inset).
- **From ORLY AIRPORT : (B)**
Take the A106 and then the A6 towards PARIS/PORTE D'ORLÉANS. Continue on the BOULEVARD PÉRIPHÉRIQUE in the direction of ROUEN/LILLE. Take the exit for the D909/PORTE D'ASNIÈRES and then head towards LEVALLOIS-PERRET/CUCHY/ASNIÈRES on the D909 (then see detailed inset).
- **Public transport :**
 - Métro : Line 13 in the direction of "GABRIEL PÉRI/ASNIÈRES-GENNEVILLIERS". Station: "Mare de Clichy".
 - RER : Line C in the direction of "MONTREUIL-B./ARGENTEUIL". Change at "PORTE DE CUCHY". Continue on Metro line 13 in the direction of "GABRIEL PÉRI/ASNIÈRES-GENNEVILLIERS". Station: "Mare de Clichy".
 - SNCF (railway) : Head in the direction of "GARE ST-LAZARE". Station: "Clichy-LEVALLOIS".



SOCIÉTÉ BIC

Société Anonyme au capital de 185 494 856,66 euros
Siège social : 14 rue Jeanne d'Asnières – CLICHY (Hauts-de-Seine)
552 008 443 RCS NANTERRE

www.bicworld.com



Ce document est imprimé sur du papier Color Copy 100g, pâte ECF (sans chlore),
fabriqué à partir de fibres provenant de forêts gérées de manière durable et équitable.